

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 971

14 avril 2012

SOMMAIRE

A Corps Libre	46585	Kahler (Investissements) S.à r.l.	46595
AMFER société civile immobilière	46565	Kellogg Lux II S.à r.l.	46565
Asacopa S.à r.l.	46582	La Française IC Fund, SICAV-FIS	46602
ATHOS Luxembourg S.à r.l.	46601	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	46563
BEL Financial Services S.à r.l.	46595	LTP INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	46568
BGTEC SA	46577	LUX-PEC Marché S.à r.l.	46607
Boden S.à r.l.	46575	M.E. Maintenance & Parts S.A.	46593
CAMAIEU Luxembourg	46606	Metroinvest Brooktorkai S.à r.l.	46570
CAMAIEU Luxembourg	46601	METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l.	46606
Caretec Invest S.A.	46606	Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l.	46584
CD International S.A.	46581	Noble Carl Norberg S.à r.l.	46597
Cesar International S.à r.l.	46573	Noble Drilling Leasing S.à r.l.	46606
Cepia CFC S.à r.l.	46600	Noble Holding Europe S.à r.l.	46594
Cepia International S.à r.l.	46600	Patron Granada S.à r.l.	46576
Chavet Aloys S.A.	46601	Petosevic	46562
China Logistics S.à r.l.	46566	PHL Finance S.à r.l.	46587
Cobrilux S.A. - SPF	46607	ProLogis UK LXI S.à r.l.	46563
Colorado S.à r.l.	46580	ProLogis UK LXI S.à r.l.	46608
Colosseum International S.à r.l.	46573	ProLogis UK XIV S.à r.l.	46568
Dumas Properties S.A.	46597	ProLogis UK XLVII S.à r.l.	46598
EGO Luxembourg, S. à r.l.	46593	Regus Management Limited	46588
EGO Luxembourg, S. à r.l.	46599	Sàrl Rhenà	46608
Emin Finance Lending, S.C.S.	46602	Seattle S.à r.l.	46581
Eneris Wind Italia SA	46595	Service@Home S.à r.l.	46592
Eurobrazil Investments S.A.	46575	SO-DI S.A.	46608
F.C.C. S.à r.l.	46590	UBS Real Estate Luxembourg Holdings S.A.H.	46567
GTB Fiduciaire	46570	Utrecht Holdings S.à r.l.	46576
GTB Juria S.à r.l.	46570		
Hermance S.à r.l.	46602		
Hutchison Ports Investments S.à r.l.	46562		
Iglux Group S.A.	46571		
Industrial Securities Europe S.A.	46594		

Hutchison Ports Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.743.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63904 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029256/10.

(120038622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Petosevic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.916.

L'an deux mille douze, le dix-sept février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Slobodan PETOSEVIC, administrateur de sociétés, né à Beograd (YU) le 22 août 1961, demeurant à B-3090 Overijse, Topaaslaan 27,

ici représenté par son mandataire spécial Maître Koen DE VLEESCHAUWER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée "PETOSEVIC", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1015 du 24 mai 2006, modifiée par acte reçu par le notaire instrumentant le 10 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2323 du 27 novembre 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 113916.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Jovana RADEVIC ayant présenté la démission de son mandat de gérante de la société, il est décidé d'accepter cette démission, de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat de gérante jusqu'à ce jour et de nommer Monsieur Slobodan PETOSEVIC, pré-qualifié, qui l'accepte, nouveau gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prestation de services administratifs.

Elle peut, aux entreprises appartenant au groupe de sociétés dont elle fait partie, rendre des services de suivie compatible à l'exclusion de toutes services qui sont de la compétence de professions réglementées.

La Société a également pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

Elle peut acquérir et développer tout genre de droits de propriété intellectuelle sans limitation, tels que brevets, droits d'auteur, marques de service, dessins et modèles, noms de domaines ainsi que leur exploitation et l'octroi de licences aux entreprises appartenant au groupe dont elle fait partie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et offrir toutes garanties en relation.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: K. De Vleeschauwer, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 février 2012. Relation: EAC/2012/2375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012024042/65.

(120030830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029327/10.

(120038644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

ProLogis UK LXI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.239.

In the year two thousand and twelve, on the third day of February.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

ProLogis European Finance XIX S.à.r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 141588),

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on the first of February 2012, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK LXI S.à.r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by notarial deed on 22 October 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 331 of 28 February 2002 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

The appearing party, represented as above mentioned, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.- GBP) so as to raise it from its present amount of TEN THOUSAND POUNDS (10,000.- GBP) to

FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.- GBP) by issuing of TWO HUNDRED AND FIFTY (250) new shares with a par value of TWENTY POUNDS (20.- GBP) having the same rights and obligations as the existing shares.

The appearing party declares that the increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder ProLogis European Finance XIX S.à.r.l. and entirely paid up in cash so that the sum of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.- GBP) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.- GBP) represented by SEVEN HUNDRED AND FIFTY (750) shares with a nominal value of TWENTY POUNDS (20.- GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings".

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mil douze, le trois février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ProLogis European Finance XIX S.à.r.l., une société créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 141588),

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1^{er} février 2012, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, déclare qu'elle est l'associé unique de ProLogis UK LXI S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 22 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 28 février 2002 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE LIVRES STERLING (10.000.- GBP) à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.- GBP), par l'émission de DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.- GBP) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

La comparante déclare que l'augmentation du capital social est souscrite et entièrement libérée en espèces par l'associée unique ProLogis European Finance XIX S.à.r.l. de sorte que la somme de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.- GBP), représenté par SEPT CENT CINQUANTE (750) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

46565

Frais

La comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette augmentation de capital à MILLE DEUX CENTS EURO (1.200.- EUR)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 février 2012. Relation: LAC/2012/5803. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029434/97.

(120038599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Kellogg Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.832.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029312/11.

(120038595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

AMFER société civile immobilière, Société Civile.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 75, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg E 3.004.

L'an deux mil douze, le quinze février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Madame Anne-Marie Dourson, veuve de Monsieur Fernand Theis, infirmière enseignante, née à Sarralbe (F), le 4 mars 1960, demeurant au 17, Scharfen Eck, L-8283 Kehlen;

2° Mademoiselle Aurélie Marie Theis, étudiante, née à Ettelbruck, le 29 décembre 1986, demeurant au 17, Scharfen Eck, L-8283 Kehlen.

3° Mademoiselle Anne-Laure Theis, étudiante, née à Ettelbruck, le 21 mars 1991, demeurant au 17, Scharfen Eck, L-8283 Kehlen.

Les prénommées sous 2° et 3° sont ici représentées par Madame Anne-Marie Dourson, prénommée sous 1°, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Préalablement aux présentes, les comparants exposent ce qui suit:

I. 1.- Monsieur Fernand Theis, médecin, né à Diekirch, le 15 septembre 1956, numéro de matricule 19560915414, époux de Madame Anne-Marie Dourson, ayant demeuré en dernier lieu au 75, rue Laduno, L-9147 Erpeldange, est décédé à Ettelbruck, le 11 janvier 2011.

Monsieur Fernand Theis, prénommé, était gérant unique et associé pour vingt (20) parts dans la société civile AMFER société civile immobilière, avec siège social à L-9147 Erpeldange, 75, rue Laduno, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3004, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 17 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 423 le 27 février 2006 (la «Société»).

2.- Les comparants déclarent que suite au décès de leur époux respectivement père, les vingt (20) parts de la Société ont été attribués aux filles survivantes Mademoiselle Aurélie Marie Theis, prénommée sous 2° et Mademoiselle Anne-Laure Theis, prénommée sous 3°, aux termes d'un testament public reçu par le notaire Carlo Wersandt, de résidence à Luxembourg, en date du 6 janvier 2011, enregistré à Luxembourg, actes civils, le 21 janvier 2011, LAC/2011/3484. Partant, les prénommées sous 1° à y compris 3° sont les seuls associés de la Société.

II. Suite à la cession de parts prédécrite, les comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

En résumé de la prédite dévolution de succession, les associés déclarent que la répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

- Madame Anne-Marie Dourson, prénommée vingt parts sociales	20
- Mademoiselle Aurélie Marie Theis, prénommée dix parts sociales	10
- Mademoiselle Anne-Laure Theis, prénommée dix parts sociales	10
Total: quarante parts sociales	40

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident d'adapter les statuts de la Société et de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à mille Euros (EUR 1.000,-) représenté par quarante (40) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune»

Troisième résolution

Suite au décès du gérant de la Société, Monsieur Fernand Theis, les associés décident de nommer comme gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature, Madame Anne-Marie Dourson, prénommée sous 1°.

Intervention

Madame Anne-Marie Dourson, prénommée, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare accepter la susdite cession de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Anne-Marie Dourson, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 février 2012. LAC/2012/7893. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012024234/67.

(120031839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

China Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.162.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012029086/11.

(120038603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

UBS Real Estate Luxembourg Holdings S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.584.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am elften Januar.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H., mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 33A, Avenue J.F. Kennedy, die gegründet wurde gemäß notarieller Urkunde vom 20. Dezember 1990, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (das „Mémorial“), Nummer 60 vom 11. Februar 1991.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 20. September 2004, veröffentlicht im Mémorial Nummer 42 14. Januar 2005.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Vitali SCHETLE, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Zur Schriftführerin und Stimmzählerin wird bestimmt Frau Noëlle SCHANK, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigegeben und mitformalisiert.

II.- Sämtliche siebentausend vierhundertachtzig (7.480) Aktien der Gesellschaft sind durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten, demnach ist die Versammlung ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

I. Den Liquidationsprozess der Gesellschaft zu starten und alle notwendigen Schritte dahingehend einzuleiten.

II. UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., mit dem Recht zur Substitution an eine natürliche Person als Liquidatorin zu bestellen und diese zu beauftragen, mit Hilfe eines Wirtschaftsprüfers einen Liquidationsbericht zu erstellen.

III. Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung ernennt zum Liquidator:

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-2010 Luxembourg.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Er kann den Hypothekenbewahrer von den Pflichteinschreibungen entbinden, auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken oder Auflösungsrechte verzichten, Hypothekenlöschungen gewähren, gegen Zahlung oder ohne Zahlung.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator ist berechtigt, unter seiner alleinigen Verantwortlichkeit, Untervollmacht an eine natürliche Person zur alleinigen oder gemeinschaftlichen Erfüllung oder Durchführung von bestimmten Handlungen oder Rechtsgeschäften einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum zu erteilen, und diese zu beauftragen, mit Hilfe eines Wirtschaftsprüfers einen Liquidationsbericht zu erstellen.

Mangels weiterer Tagesordnungspunkte wurde die Hauptversammlung beendet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. SCHETLE, N. SCHANK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2594. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Februar 2012.

Référence de publication: 2012024638/60.

(120031553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

LTP INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029342/11.

(120038600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

ProLogis UK XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.893.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of January.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis Netherlands S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de La Liberté, L1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 62.261),

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 19 January 2012, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK XIV S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 6 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 760 of 13 October 1999 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed 19 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 616 of 9 August 2001.

The appearing party, represented as above mentioned, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of TWO MILLION FOUR HUNDRED AND THIRTEEN THOUSAND POUNDS (2,413,000.- GBP) so as to raise it from its present amount of SEVEN HUNDRED THOUSAND POUNDS (700,000.- GBP) to THREE MILLION ONE HUNDRED AND THIRTEEN THOUSAND POUNDS (3,113,000.- GBP) by the issuing of ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND FIFTY (120,650) new shares with a par value of TWENTY POUNDS (20.- GBP) having the same rights and obligations as the existing shares.

The appearing party declares that the increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder ProLogis Netherlands S.à r.l. and entirely paid up in cash so that the sum of TWO MILLION FOUR HUNDRED AND THIRTEEN THOUSAND POUNDS (2,413,000.- GBP) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at THREE MILLION ONE HUNDRED AND THIRTEEN THOUSAND POUNDS (3,113,000.- GBP) represented by ONE HUNDRED FIFTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FIFTY (155,650) shares with a nominal value of TWENTY POUNDS (20.- GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings".

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at THREE THOUSAND EURO (3,000.- EUR).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mil douze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis Netherlands S.à r.l., une société créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 62261),

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 janvier 2012, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, déclare qu'elle est l'associé unique de ProLogis UK XIV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 760 du 13 octobre 1999 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 19 décembre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 616 du 9 août 2001.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de DEUX MILLIONS QUATRE CENT TREIZE MILLE LIVRES STERLING (2.413.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de SEPT CENT MILLE LIVRES STERLING (700.000.- GBP) à TROIS MILLIONS CENT ET TREIZE MILLE LIVRES STERLING (3.113.000. GBP), par l'émission de CENT VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE (120.650) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.- GBP) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

La comparante déclare que l'augmentation du capital social est souscrite et entièrement libérée en espèces par l'associée unique ProLogis Netherlands S.à r.l. de sorte que la somme de DEUX MILLIONS QUATRE CENT TREIZE MILLE LIVRES STERLING (2.413.000.- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS CENT ET TREIZE MILLE LIVRES STERLING (3.113.000.- GBP), représenté par CENT CINQUANTE CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE (155.650) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

La comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette augmentation de capital à TROIS MILLE EUROS (3.000.- EUR)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2012. Relation: LAC/2012/5033. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028243/102.

(120036922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Metroinvest Brooktorkai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.829.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029948/9.

(120038747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

**GTB Juria S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GTB Fiduciaire).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.836.

L'an deux mille douze, le huit février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "G.T. Fiduciaires S.A.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121820,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, et

- Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

ici représentés par Monsieur Jacques BECKER, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2) La société anonyme "Fiduciaire BECKER, GALES & BRUNETTI S.A.", établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128179,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Madame Monique BRUNETTI-GUILLEN, comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, et

- Monsieur Jacques BECKER, comptable, demeurant professionnellement à L1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

* Que la société à responsabilité limitée "GTB Fiduciaire", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63836, a été originairement constituée sous la dénomination "BECKER, CAHEN + HELLERS S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Jean SECKLER,

notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 25 juin 1998,

et que les statuts ont été changés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER:

- en date du 5 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations, numéro 316 du 29 avril 2000, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "Becker + Cahen & Associés S.à r.l.";

- en date du 2 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations, numéro 1574 du 14 août 2009, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

* Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "GTB Juria S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "GTB Juria S.à r.l."."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent soixante-dix euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BECKER, M. BRUNETTI-GUILLEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2012. LAC/2012/7042. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012025395/61.

(120033274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Iglux Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3714 Rumelange, 3, place des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 158.350.

Im Jahre zwei tausend elf, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Iglux Group S.A.", mit Sitz in L-3714 Rumelange, 3, place de la Bruyère, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 158.350, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen den amtierenden Notar vom 7. Januar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 761 vom 19. April 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Helge DORSTEWITZ, Ingenieur, wohnhaft in L-5670 Altwies, 14, route de Mondorf.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Klaus GRÖLL, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-1457 Luxemburg, 12, rue des Eglantiers

und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Thomas TURK, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-37130 Gleichen, 2, Engelberg (Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Abänderung des Gesellschaftszweckes und von Artikel 3 der Satzung wie folgt:

„Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Die Gesellschaft Iglux Group S.A. versagt sich jede Beteiligung oder Aktivität, die zu einem Interessenkonflikt führen und die berufliche Unabhängigkeit der freien Tätigkeit eines Architekten/beratenden Ingenieurs beeinträchtigen kann und sie verpflichtet sich, sämtliche gesetzlichen Bestimmungen und Richtlinien einzuhalten, denen die betreffende reglementierte Tätigkeit unterliegt.»

2. Abänderung von Artikel 6 der Statuten.

3. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und für ihn den in der Tagesordnung unter Punkt 1) angegebenen Wortlaut anzunehmen und somit Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen

« **Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Die Gesellschaft Iglux Group S.A. versagt sich jede Beteiligung oder Aktivität, die zu einem Interessenkonflikt führen und die berufliche Unabhängigkeit der freien Tätigkeit eines Architekten/beratenden Ingenieurs beeinträchtigen kann und sie verpflichtet sich, sämtliche gesetzlichen Bestimmungen und Richtlinien einzuhalten, denen die betreffende reglementierte Tätigkeit unterliegt.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 6 der Statuten folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 6.** Die Aktien sind und bleiben Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, in welches jeder Aktionär Einblick hat, und welches die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält. Das Eigentum der Namensaktien wird durch Eintragung in das Register festgestellt.. Über die Eintragung in das Register werden Zertifikate ausgestellt, welche von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo das Eigentum einer Aktie ungeteilt, aufgeteilt oder strittig ist, müssen die Personen, welche ein Recht auf diese Aktie beanspruchen, einen einzigen Bevollmächtigten benennen der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis eine einzige Person der Gesellschaft gegenüber als Eigentümer bestimmt worden ist.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung hält fest dass auf Grund einer administrativen Entscheidung der Gesellschaftssitz sich nicht mehr in «Place de la Bruyère» befindet sondern «Place des Bruyères».

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Helge DORSTEWITZ, Thomas TURK, Klaus GRÖLL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2011. Relation GRE/2011/4638. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Kopie erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. März 2012.

Référence de publication: 2012029284/101.

(120038565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**Ceasar International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Colosseum International S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.539.

In the year two thousand and twelve, on the second of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Colosseum International S.à r.l.", a "Société à Responsabilité Limitée", having its registered office at 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B 153.539, incorporated by deed enacted on the twenty seventh of May, in the year two thousand and ten, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1413, page 67790 on the 9th of July 2010, which has been amended for the last time by deed enacted on 13rd of July 2010, published in the Memorial C, number 104722 on the 14th of October 2010.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, with professional address at private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand and five hundred) ordinary shares and 2,420,154 (two million, four hundred and twenty thousand, one hundred and fifty-four) class A to I shares (268,906 per class), each of them of EUR 1-(one euro), representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- To amend the title of the corporation to be changed into "Ceasar International S.à r.l.".

2.- To amend article two of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the title of the corporation from “Colosseum International S.à r.l.” to “Ceasar International S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

Art. 2. The company’s name is “Ceasar International S.à r.l.”.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred Euros (EUR 600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "Colosseum International S.à r.l.", ayant son siège social au 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153.539, constituée suivant un acte du vingt-sept mai de l’année deux mille dix, publié le 9 juillet 2010 au Mémorial C numéro 1413, page 67790, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 13 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 2182, page 104722 du 14 octobre 2010.

L’assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d’Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d’Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d’acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l’acte.

II. Ainsi qu’il résulte de ladite liste de présence, toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales et 2.420.154 (deux millions quatre cent vingt mille cent cinquante-quatre) parts sociales privilégiées de classe A à I (268.906 par classe), chacune d’entre elle d’un montant de EUR 1-(un euro), représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l’assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en «Ceasar International S.à r.l.».

2.- Modifier l’article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

L’assemblée décide de changer la dénomination de la société, de «Colosseum International S.à r.l.» en «Ceasar International S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l’assemblée décide de modifier l’article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société sera «Ceasar International S.à r.l.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 600,- (six cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 mars 2012. Relation: LAC/2012/9976. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2012029768/99.

(120038981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Eurobrazil Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.936.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 janvier 2012, Monsieur Fabio Mastrosimone, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été requalifié administrateur de catégorie A, Madame Sarah Bravetti, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été requalifiée administrateur de catégorie A, Monsieur Olivier Leclipteur, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été requalifié administrateur de catégorie A et Monsieur Dorl Ailton Renato, 958 rua Dr Nelson de Souza Pinto, 80200-060 Curitiba, Brasil, a été requalifié administrateur de catégorie B.

De plus, par décision de cette même assemblée générale extraordinaire tenue le 23 janvier 2012, Monsieur Lucio Pereira Lopez, 867 rua Capitaou Souza Franco, AP 61, 80730-420 Curitiba, Brasil, a été nommé administrateur de catégorie B pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 13.03.2012.

Pour: EUROBRAZIL INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Christelle Domange / Lucile Wernert

Référence de publication: 2012031826/21.

(120041523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Boden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.813.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 février 2012

En date du 24 février 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Didier KIRSCH et Monsieur Claude FABER de leur mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Heinz GRABHER et Monsieur Johannes BURGER, en tant que gérants A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de la Société du 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Heinz GRABHER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

BODEN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012028518/31.

(120037334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**Utrecht Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Granada S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.953.

In the year two thousand and twelve, on the first of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Patron Investments IV S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur, registered with the RCS Luxembourg under number B 160.456, here represented by Mr. Raymond Thill, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal. Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Patron Granada S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 165.953), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on November 29th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 429 of February 2nd, 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
 - Modification of the registered name of the company into "Utrecht Holdings S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Granada S.à r.l. to Utrecht Holdings S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Utrecht Holdings S.à r.l."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Patron Investments IV S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 160.456,

ici représenté par Monsieur Raymond Thill, maître ne droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

La partie comparante est l'associé unique de Patron Granada S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 165.953), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 429 du 17 février 2012. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en "Utrecht Holdings S.à r.l.".

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Granada S.à r.l. en «Utrecht Holdings S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Utrecht Holdings S.à r.l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2012. LAC/2012/10093. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029990/77.

(120038752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

BGTEC SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5710 Aspelt, 52, Peiter vun Uespelt Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 167.292.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

1.- Mario José ROLO LOURENÇO, entrepreneur de construction, né à Lisbonne (Portugal), le 1^{er} janvier 1962, demeurant à B-6780 Messancy, 48, avenue de Longwy.

2.- Thierry GIACOMETTI, ouvrier, né à Luxembourg le 20 janvier 1982, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: BGTEC SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Frisange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction générale et génie civil, les travaux de peinture, décoration intérieur, plâtrerie ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Mario José ROLO LOURENÇO, entrepreneur de construction, né à Lisbonne (Portugal), le 1 ^{er} janvier 1962, demeurant à B-6780 Messancy, 48, avenue de Longwy, cinquante actions	50
2.- Thierry GIACOMETTI, ouvrier, né à Luxembourg le 20 janvier 1982, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, cinquante actions	50
Cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq (25%) pour cent, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Christelle JEAN, comptable, née à Arlon (Belgique), le 26 février 1972, demeurant à B-6780 Messancy, 48, avenue de Longwy;
- 2.- Bernardo DA CRUZ PENAS, chef d'équipe, né à Sao Lourenco de Ribapinhao (Portugal), le 6 décembre 1961, demeurant à L-3620 Kayl, 44, rue Notre-Dame;
- 3.- Mario José ROLO LOURENÇO, entrepreneur de construction, né à Lisbonne (Portugal), le 1^{er} janvier 1962, demeurant à B-6780 Messancy, 48, avenue de Longwy.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD S.A., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 56.464 .

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5710 Aspelt, 52, Peiter vun Uespelt strooss.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la

libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Rolo Lourenço, Giacometti et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 29 février 2012. Relation EAC/2012/2716. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Suit copie d'annexe

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Christelle JEAN, comptable, née à Arlon (Belgique), le 26 février 1972, demeurant à emeurant à B-6780 Messancy, 48, avenue de Longwy, Bernardo DA CRUZ PENAS, chef d'équipe, né à Sao Lourenco de Ribapinhao (Portugal), le 6 décembre 1961, demeurant à L-3620 Kayl, 44, rue Notre-Dame et Mario José ROLO LOURENÇO, entrepreneur de construction, né à Lisbonne (Portugal), le 1^{er} janvier 1962, demeurant à B-6780 Messancy, 48, avenue de Longwy, administrateurs de la société BGTEC SA avec siège social à L-5710 Aspelt, 52, Peiter vun Uespelt strooss, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2017, Mario José ROLO LOURENÇO, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Signé: Rolo Lourenço, Giacometti et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 29 février 2012. Relation EAC/2012/2716. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012029748/149.

(120039003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Colorado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.626.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 février 2012

En date du 24 février 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Didier KIRSCH et Monsieur Claude FABER de leur mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Heinz GRABHER et Monsieur Johannes BURGER, en tant que gérants A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège social de la Société du 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Heinz GRABHER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Colorado S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012028531/31.

(120037314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Seattle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.633.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 février 2012

En date du 24 février 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Didier KIRSCH et Monsieur Claude FABER de leur mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Heinz GRABHER et Monsieur Johannes BURGER, en tant que gérants A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège social de la Société du 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Heinz GRABHER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Seattle S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012028846/31.

(120037310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

CD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.763.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 mars 2012

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Maurizio Terenzi, demeurant 47 Viale Shakespeare, I 00144 Roma président;
- Luca Checchinato, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Armand De Biase, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68, Rue de Koerich, L-8437 Steinfort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012031760/23.

(120041842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Asacopa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.276.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Jérôme BATAILLE, domicilié 43bis, rue de Paris, F-60200 Compiègne (France), ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils constituent entre eux, à savoir:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de "AS ACOPA S.à.r.l."

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise à l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 138.600,- (cent trente huit mille six cents euros), divisé en 13.860 (treize mille huit cent soixante) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune.

En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales à l'exclusion

des associés détenteurs de la nue-propiété des parts sociales; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux associés détenteurs de la nue-propiété des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint ou des descendants en ligne directe d'un associé. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à toutes autres personnes que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint ou des descendants d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai de trente jours à partir de la date de refus de la cession à une personne au profit de laquelle les parts ne sont pas librement cessibles.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

Art. 10. La Société peut procéder conformément aux dispositions légales au rachat de ses propres parts sociales en application des règles d'évaluation qui seront déterminées par l'Assemblée Générale des associés et en vue d'une réduction de son capital social par annulation des parts sociales ainsi rachetées. Toute décision de rachat par la Société de ses propres parts sociales doit être approuvée par l'assemblée générale des associés statuant à l'unanimité.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration, Gérance et Décisions Collectives

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée par la signature conjointe de deux d'entre eux.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 18. Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 19. Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales, en particulier la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence ce jour et finit le trente juin 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jérôme BATAILLE, préqualifié	13.860 parts sociales
TOTAL: treize mille huit cent soixante parts sociales	13.860

Toutes les parts ont été libérées intégralement par apport en nature de:

- 4 (quatre) actions en pleine propriété de la société de droit américain (Virginie) ALBA INC. dont le siège social est situé 225 Industrial Court, Fredericksburg VA 22408, immatriculée en Virginie, valorisées à EUR 99.600,-;

- 30 (trente) actions en nue propriété de la société de droit belge VERT-BUISSON PARTICIPATION S.A., immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0821.851.108, dont le siège social est situé 93, avenue Firmin Lecharlier, B-1090 Bruxelles, valorisées à EUR 39.000,-;

rémunérées en capital faisant, pour Monsieur Jérôme BATAILLE, préqualifié, une souscription de 13.860 (treize mille huit cent soixante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 10,- chacune, soit un montant en capital de EUR 138.600 (cent trente huit mille six cents euros),

Les parts sociales ainsi apportées des sociétés VERT BUISSON PARTICIPATION SA et ALBA INC. sont à disposition de la société ASACOPA S.à.r.l. et que la valeur de cet apport correspond au moins au capital de la société constituée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

(1). Le nombre des gérants est fixé à trois. Sont nommés gérants:

- FMS SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

- Monsieur Jérôme BATAILLE, domicilié 43bis, rue de Paris, F-60200 Compiègne (France)

(2). Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celui-ci ont tous signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17812. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029722/141.

(120038774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.322.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 6 mars 2012.

- L'associé unique décide d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Hille-Paul Schut, de ses fonctions de gérant de Classe A;

* Monsieur Richard Brekelmans, de ses fonctions de gérant de Classe A;

* Monsieur Joost Johannes Tulkens de ses fonctions de gérant de Classe A;
- L'associé unique décide de nommer comme nouveaux gérants de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Thomas Dewé, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

* Monsieur Szymon Bodjanski, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

* Monsieur Dominique Audia, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- L'associé unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg vers le 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEREO GREENCAPITAL LUX PARTNERS S.A R.L.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2012031947/23.

(120041944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

A Corps Libre, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8381 Kleinbettingen, 6A, rue de Hagen.

R.C.S. Luxembourg B 167.267.

— STATUTS

L'an deux mille douze.

Le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Sonya FREDERIC, employée privée, demeurant à L-8381 Kleinbettingen, 6A, Rue de Hagen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la relaxation, la détente et le développement personnel de ses clients via le massage de bien-être, la musique et tous autres outils de développement personnel.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «A CORPS LIBRE», Société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du unipersonnelle pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2012.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 700,-Euros (sept cents euros).

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par Sonya FREDERIC, susdite.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8381 Kleinbettingen, 6A, Rue de Hagen.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Mademoiselle Sonya FREDERIC, employée privée, demeurant à L-8381 Kleinbettingen, 6A, Rue de Hagen.

La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, la comparante déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: FREDERIC et ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2012. LAC 2012 / 4405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029012/92.

(120038738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

PHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.515.

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Henri Prijot, citoyen belge, né le 25 novembre 1965 à Bastogne (Belgique), demeurant à L-1944 Luxembourg, 24, rue Franz Liszt,

ici représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée PHL Finance S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg numéro B 154515, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1918 du 16 septembre 2010,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide d'insérer entre les alinéas 3 et 4 de l'article 3 des statuts un alinéa ayant la teneur suivante:

"La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'acquisition, l'administration, la gestion, la vente lié à l'élevage et la reproduction d'équidés."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Henri Prijot, a Belgian citizen born on the 25th of November 1965 in Bastogne (Belgium), residing in L-1944 Luxembourg, 24, rue Franz Liszt, here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of the limited liability company (société à responsabilité limitée) PHL Finance S.à r.l., having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg number

B 154515, incorporated by deed of the undersigned notary on the 30th of June 2010, published in the Mémorial C number 1918 of the 16th of September 2010,

and that it has taken the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to add between the paragraphs 3 and 4 of article 3 of the articles of incorporation a paragraph having the following wording:

"The Company may use its funds to invest in the purchase, the administration, the management, the sale in connection with the animal husbandry and the reproduction of equines."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4806. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029449/70.

(120038407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Regus Management Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.343.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of February.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Regus plc (société anonyme), a company incorporated in Jersey with registered number 101523, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, Channel Islands, Jersey, and having its place of central administration (head office) at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and accordingly being registered in Luxembourg as a société anonyme under number R.C.S. Luxembourg B 141.159,

here represented by Claudia DINIS, private employee, professionally residing in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 9 February 2012; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

I. REGUS MANAGEMENT LIMITED, société à responsabilité limitée (the "Company"), a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 3000 Hillswood Drive, Chertsey, Surrey, KT16 0RS, United Kingdom, being registered at Companies House under number 2307313, and having its central administration (head office) at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered in Luxembourg as a société à responsabilité limitée under number R.C.S. Luxembourg B 156.343, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-duchy of Luxembourg, dated 30 September 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2661 dated 3 December 2010.

II. The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decided to amend article 73 of the articles of incorporation of the Company and to replace it in its entirety in order to give it the following wording:

“ **73. Signature on behalf of the company.** Any individual director may, by his / her sole signature, sign on behalf of the company any document or instrument and such signature shall be binding on the company.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze février.

Pardevant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Regus plc (société anonyme), une société constituée à Jersey où elle est enregistrée sous le numéro 101523, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, Channel Islands, Jersey, et le lieu de son administration centrale au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et de ce fait enregistrée à Luxembourg en tant que société anonyme sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 141.159,

ici représentée par Claudia DINIS, employée privée, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 9 février 2012; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. REGUS MANAGEMENT LIMITED (société à responsabilité limitée), (la «Société»), une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 3000 Hillswood Drive, Chertsey, Surrey, KT16 0RS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 2307313, avec le lieu de son administration centrale au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et de ce fait enregistrée à Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée sous le numéro RCS B 156.343, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2661, en date du 3 décembre 2010.

II. La partie comparante est la seule associée actuelle (l'«Associée Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 73 des statuts de la Société et de le remplacer intégralement afin de lui donner la teneur suivante:

« **73. Signature au nom de la société.** Tout gérant individuel peut, par sa seule signature, signer au nom de la société tout document ou instrument et cette signature constituera une obligation pour la société.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dinis, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 février 2012. Relation: DIE/2012/1990. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012029481/85.

(120038713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

F.C.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.260.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Franco PALMIERI, restaurateur, né le 22 mars 1963 à Monteleone Di Puglia (Italie), demeurant à F-57685 Augny, 2, rue d'Orly.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec restauration.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de F.C.C. S.à r.l.

La société exploitera sous l'enseigne «pepe verde».

Art. 5. Le siège social est établi à Aspelt.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Franco PALMIERI, restaurateur, demeurant à F-57685 Augny, 2, rue d'Orly.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1. Sont désignés comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Franco PALMIERI, restaurateur, né le 22 mars 1963 à Monteleone Di Puglia (Italie), demeurant à F-57685 Augny, 2, rue d'Orly, gérant technique, et

- Monsieur Christophe PALMIERI, employé privé, né le 15 décembre 1985 à Metz (France), demeurant à F-57685 Augny, 2, rue d'Orly, gérant administratif.

2.- La société est valablement engagée comme suit:
- par la signature individuelle du gérant technique;
- par la signature individuelle du gérant administratif jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000,00); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. PALMIERI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 mars 2012. Relation: ECH/2012/386. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029198/116.

(120038654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Service@Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 163.862.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-neuvième jour de février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

ONT COMPARU:

1.- Madame Pascale SEITER, indépendante, née le 3 juin 1966 à Luxembourg, demeurant à L-5424 Gostingen, 9, Am Kundel;

2.- Monsieur Georges ZIMER, indépendant, né le 7 août 1963 à Esch/Alzette, demeurant à L-5424 Gostingen, 9, Am Kundel;

Lesquels comparants on exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée Service@Home S.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 23 novembre 2011 numéro 2861 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 163.862. (la "Société") Que le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Que les comparants déclarent être les seuls associés de la Société et avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Que l'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les associés, se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué aux deux seuls associés;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par son nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pascale Seiter, Georges Zimer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 mars 2012. LAC / 2012 / 9843. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012030040/46.

(120038957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

EGO Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 246, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.680.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12 mars 2012.

EGO LUXEMBOURG S.A.R.L.

L-8077 BERTRANGE

Référence de publication: 2012031813/12.

(120041935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

M.E. Maintenance & Parts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.897.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2012

Première résolution

Sont nommés aux postes d'administrateurs pour une période de six ans:

- Monsieur DAMY Michel, administrateur-délégué, demeurant à L-3320 BIVANGE, 2, rue de Roeser.

Monsieur DAMY Michel est nommé Président du Conseil d'Administration.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- Madame DAMY-FRANK Simone, demeurant à L-3320 BIVANGE, 2, rue de Roeser.

Deuxième résolution

La démission des administrateurs suivant est acceptée:

- Monsieur STRECKER Erny

- Madame STRECKER-SPOO Astrid

Troisième résolution

Est nommée pour une période de six ans au poste de nouveau administrateur:

- Madame DAMY-BIVER Claudine, demeurant à L-3320 BIVANGE, 3, rue de Roeser

Quatrième résolution

Est nommé pour une période de six ans au poste de délégué à la gestion journalière:

- Monsieur DAMY Michel, administrateur-délégué, demeurant à L-3320 BIVANGE, 2, rue de Roeser.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Cinquième résolution

La démission du délégué à la gestion journalière suivant est acceptée:

- Monsieur STRECKER Erny

Sixième résolution

La démission du commissaire aux comptes Monsieur HOVEN Henri est acceptée.

Septième résolution

Est nommée pour une période de six ans au poste de nouveau commissaire aux comptes:

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL, demeurant à L-3321 Berchem, 32A, rue Meckenheck.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2012029349/34.

(120038634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Noble Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012029397/14.

(120038653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Industrial Securities Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.074.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012

1. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur ordinaire de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Stephen Lawrence, né le 11 janvier 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

3. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

4. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, (Allemagne), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

5. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Stephen Lawrence, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

6. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Pii Ketvel, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

7. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Bernd Janietz, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur),

2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur),

3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012021316/39.

(120026822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

BEL Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.612.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012030154/13.

(120038959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Eneris Wind Italia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.759.

Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration du 5 Mars 2012

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration que:

Monsieur Artur Dela a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 29 décembre 2011.

Monsieur Nicholas Sykes, demeurant The Croft, Church Street, Seal, Sevenoaks, Kent, TN15 0AR, United Kingdom a été coopté, avec effet au 29 décembre 2011, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Laetitia Antoine, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Mars 2012.

Référence de publication: 2012031797/15.

(120041442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

Kahler (Investissements) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.551.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of February,

before us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned,

there appeared:

Ringwold Investments Limited, an exempted company incorporated in the Cayman Islands whose registration number is 201630 and registered office is at the offices of Walkers Corporate Services Limited at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, having its effective place of management at 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, United Kingdom (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Bart VERMAAT, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in on 8 February 2012.

The said power of attorney, signed by the attorney-in-fact of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, has requested the undersigned notary to document that (a) the Sole Shareholder is the sole shareholder of KAHLER (INVESTISSEMENTS) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (i) with registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER on 15 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, n° 428, on 19 February 2008, amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary passed on 10 August 2011, published in the Mémorial C, n° 2492, on 15 October 2011, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 135.551 and (iv) the corporate capital of which is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the "Company"), and (b) it represents the entire share capital of the Company.

The Sole Shareholder, having recognised to be fully informed of the resolutions and decisions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To decide the amendment of article 11, second paragraph, of the articles of incorporation of the Company (in order to remove the requirement of a quarterly board meeting) which shall as a result read as follows:

“The Board of Managers will meet upon call by any Manager anytime the affairs of the Company so require.”

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

First Resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 11, second paragraph, of the articles of incorporation of the Company in order to remove the requirement of a quarterly board meeting, which will be replaced and will read as follows:

“The Board of Managers will meet upon call by any Manager anytime the affairs of the Company so require.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de février,
par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg, sous-
signé,

a comparu:

Ringwold Investments Limited, une société exemptée constituée sous le droit des Iles Cayman, immatriculée sous le numéro 201630 et dont le siège social est établi dans les bureaux de Walkers SPV Limited à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, et dont le siège de direction effective est établi à 135 Bishopsgate, Londres EC2M 3UR, Royaume-Uni (ci-après l'“Associé Unique”),

représentée aux fins des présentes par Me Bart VERMAAT, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 8 février 2012;

Ladite procuration, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a demandé au notaire instrumentant de documenter (a) que l'Associé Unique est l'unique associé de KAHLER (INVESTISSEMENTS) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (ii) constituée suivant acte Maître Jean-Joseph WAGNER le 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, n° 428, du 19 février 2008, modifié en dernier lieu par un acte du notaire instrumentant du 10 août 2011, publié au Mémorial C, n° 2492, le 15 octobre 2011, (iii) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 135.551, (iv) dont le capital social est fixé à quinze mille livres sterling (15.000 GBP) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune (ci-après, la “Société”), et (b) qu'il représente toutes les parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décider la modification de l'article 11, deuxième alinéa, des statuts de la Société (afin de refléter la suppression de la réunion obligatoire tous les quatre mois du Conseil de Gérance) qui se lira en conséquence comme suit:

“Le Conseil de Gérance se réunira sur demande d'un Gérant chaque fois que les affaires de la Société le requièrent.”

2. Divers.

a demandé au notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Première Résolution

L'Associé Unique A DECIDE de modifier l'article 11, deuxième alinéa, des statuts de la Société, afin de refléter la suppression de la réunion obligatoire tous les quatre mois du Conseil de Gérance. Cet alinéa est remplacé par la disposition suivante:

“Le Conseil de Gérance se réunira sur demande d'un Gérant chaque fois que les affaires de la Société le requièrent.”

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. Vermaat, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 février 2012. Relation: DIE/2012/1961. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012029320/101.

(120038637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Noble Carl Norberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012029406/14.

(120038716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Dumas Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.902.

EXTRAIT

En date du 13 mars 2012, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. L'actionnaire unique décide de relever la personne suivante de son mandat d'administrateur de la Société:

- Madame Delphine Cardoen

2. L'actionnaire unique décide de nommer en tant qu'administrateur pour un mandat d'une durée illimitée, avec effet au 13 mars 2012, la personne suivante:

- One Services Ltd, une société de droit seychellois, domicilié à Global Gateway 1487, Rue De La Perle, Providence, Mahe, Seychelles dont le représentant permanent est le suivant:

* Monsieur Patrice Gallasin résidant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012031781/18.

(120041983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

ProLogis UK XLVII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.069.

In the year two thousand and twelve, on the third day of February.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

ProLogis European Finance XIX S.à.r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 141588),

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on the first of February 2012, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK XLVII S.à.r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by notarial deed on 21 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 206 of 19 March 2001 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

The appearing party, represented as above mentioned, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.- GBP) so as to raise it from its present amount of TEN THOUSAND POUNDS (10,000.- GBP) to FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.- GBP) by issuing of TWO HUNDRED AND FIFTY (250) new shares with a par value of TWENTY POUNDS (20.- GBP) having the same rights and obligations as the existing shares.

The appearing party declares that the increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder ProLogis European Finance XIX S.à.r.l. and entirely paid up in cash so that the sum of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.-GBP) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.- GBP) represented by SEVEN HUNDRED AND FIFTY (750) shares with a nominal value of TWENTY POUNDS (20.- GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings".

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR)

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mil douze, le trois février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ProLogis European Finance XIX S.à.r.l., une société créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 141588), dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1^{er} février 2012, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, déclare qu'elle est l'associé unique de ProLogis UK XLVII S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 21 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 206 du 19 mars 2001 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE LIVRES STERLING (10.000.- GBP) à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.- GBP), par l'émission de DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.- GBP) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

La comparante déclare que l'augmentation du capital social est souscrite et entièrement libérée en espèces par l'associée unique ProLogis European Finance XIX S.à.r.l. de sorte que la somme de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.- GBP), représenté par SEPT CENT CINQUANTE (750) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

La comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette augmentation de capital à MILLE DEUX CENTS EURO (1.200.- EUR)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 février 2012. Relation: LAC/2012/5805. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029435/96.

(120038598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

EGO Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 246, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.680.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12 mars 2012.

EGO LUXEMBOURG S.A.R.L.

L-8077 BERTRANGE

Référence de publication: 2012031814/12.

(120041936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

**Cepia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cepia CFC S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.955.

In the year two thousand and twelve on the sixth day of the month of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Cepia, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Missouri having its registered office at 121 Hunter Avenue, Suite 103, St.

Louis, Missouri 63124, United States of America, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Cepia CFC S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 165955 and incorporated on 5 January 2012 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 February 2012 under number 439.

The Sole Shareholder was represented by Me Karolina Szpinda, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all twenty thousand (20,000) shares in issue in the Company.

2. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Change of the name of the Company into "Cepia International S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Cepia International S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It was resolved to change the name of the Company into "Cepia International S.à r.l." and to consequentially amend article 1 of the articles of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cepia, L.L.C., une limited liability company, établie selon les lois d'Etat du Missouri dont le siège social est situé 121 Hunter Avenue, Suite 103, St. Louis, Missouri 63124, États-Unis d'Amérique, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de Cepia CFC S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.955, et constituée le 5 janvier 2012 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 février 2012 sous le numéro 439.

L'Associé Unique a été représenté par Me Karolina Szpinda, avocat, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec ledit acte).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises dans la Société.
2. L'Associé Unique prend une décision sur le point suivant:
 - Changement du nom de la Société en "Cepia International S.à r.l." et modification de l'article 1 des statuts de la Société de telle façon à lire ce qui suit:

“ **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Cepia International S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

A la suite de quoi, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

Il a été décidé de changer le nom de la Société en "Cepia International S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société tel que décrit à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Szpinda, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 mars. Relation: EAC/2012/3055. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029760/81.

(120038941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

ATHOS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.775.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029729/10.

(120038894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

CAMAIEU Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029772/10.

(120039103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Chavet Aloys S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.355.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029776/10.

(120038728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Emin Finance Lending, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.841.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 20 février 2012 sous la référence L120029786.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012029813/14.

(120038758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

La Française IC Fund, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029925/10.

(120038862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Hermance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.261.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le quatorze décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Christine BATAILLE (de ROUVILLE), épouse ORION, domiciliée 11, rue Jean Daudin, F-75015 Paris (France), ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Madame Agathe ROUALLE de ROUVILLE, épouse MARTIN, domiciliée 23, rue de l'Abreuvoir, F-78170 La Celle Saint Cloud (France), ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

3. Monsieur Philippe ROUALLE de ROUVILLE, domicilié 74, rue avenue de Breteuil, F-75007 Paris (France), ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

4. Monsieur Hugues ROUALLE de ROUVILLE, domicilié 62, rue des Hauts de Villevert, F-60300 Senlis (France), ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration,

après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

5. Madame Marie ROUALLE de ROUVILLE, domiciliée 6, rue André Antoine, 75018 Paris (France), ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils constituent entre eux, à savoir:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de «HERMANCE S.à.r.l.»

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise à l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 6.227.400,- (six millions deux cent vingt sept mille quatre cents euros), divisé en 622.740 (six cent vingt deux mille sept cent quarante) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune.

En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint ou des descendants en ligne directe d'un associé. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à toutes autres personnes que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint ou des descendants d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai de trente jours à partir de la date de refus de la cession à une personne au profit de laquelle les parts ne sont pas librement cessibles.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

Art. 10. La Société peut procéder conformément aux dispositions légales au rachat de ses propres parts sociales en application des règles d'évaluation qui seront déterminées par l'Assemblée Générale des associés et en vue d'une réduction de son capital social par annulation des parts sociales ainsi rachetées. Toute décision de rachat par la Société de ses propres parts sociales doit être approuvée par l'assemblée générale des associés statuant à l'unanimité.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration, Gérance et Décisions Collectives

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée par la signature conjointe de deux d'entre eux.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 18. Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 19. Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales, en particulier la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence ce jour et finit le trente juin 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Christine BATAILLE (de ROUVILLE), épouse ORION,	466.800 parts sociales en pleine propriété
préqualifiée	155.940 parts sociales en usufruit
Madame Agathe ROUALLE de ROUVILLE, épouse MARTIN,	
préqualifiée	38.985 parts sociales en nue-propriété
Monsieur Hugues ROUALLE de ROUVILLE, préqualifiée	38.985 parts sociales en nue-propriété
Monsieur Philippe ROUALLE de ROUVILLE, préqualifiée	38.985 parts sociales en nue-propriété
Madame Marie ROUALLE de ROUVILLE, préqualifiée	38.985 parts sociales en nue-propriété
TOTAL: quatre cent soixante-six mille huit cent	466.800 parts sociales en pleine propriété

cent cinquante-cinq mille neuf cent quarante 155.940 parts sociales en usufruit
cent cinquante-cinq mille neuf cent quarante 155.940 parts sociales en nue-propiété

Toutes les parts ont été libérées intégralement par apport en nature de:

- 4 (quatre) actions en pleine propriété de la société de droit américain (Virginie) ALBA INC. dont le siège social est situé 225 Industrial Court, Fredericksburg VA 22408, immatriculée en Virginie, valorisées à EUR 99.600,-;
- 9.000 (neuf mille) actions en pleine propriété de la société POCLAIN HYDRAULICS GROUPE, une SAS de droit français immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 492 401 187, dont le siège social est situé 106 route de Compiègne à F-60410 Verberie, valorisées à EUR 2.970.000,-;
- 3.000 (trois mille) actions en pleine propriété et 3.000 (trois mille) actions démembrées de la société de droit luxembourgeois BADIS S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B109.490, dont le siège social est situé au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, valorisées à EUR 3.118.800,-;
- 30 (trente) actions en nue propriété de la société de droit belge VERT-BUISSON PARTICIPATION S.A., immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0821.851.108, dont le siège social est situé 93, avenue Firmin Lecharlier, B-1090 Bruxelles, valorisées à EUR 39.000,-;

Ces apports en nature sont rémunérés en capital de la société Hermance Sàrl de la manière suivante:

- pour Madame Christine BATAILLE (de ROUVILLE), épouse ORION,
 - * une souscription de 466.800 (quatre cent soixante six mille huit cents) parts sociales en pleine propriété pour les apports de 4 actions ALBA INC, 9.000 actions POCLAIN HYDRAULICS GROUPE SAS, 3.000 actions BADIS SA en pleine propriété et 30 actions VERT-BUISSON PARTICIPATION S.A. en nue propriété
 - * une souscription de 155.940 (cent cinquante cinq mille neuf cent quarante) parts sociales en usufruit; pour l'apport de 3.000 actions BADIS SA en usufruit
- pour Madame Agathe ROUALLE de ROUVILLE, épouse MARTIN, une souscription de 38.985 (trente huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq) parts sociales en nue propriété pour l'apport de 750 actions BADIS en nue propriété
- pour Monsieur Hugues ROUALLE de ROUVILLE, une souscription de 38.985 (trente huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq) parts sociales en nue propriété pour l'apport de 750 actions BADIS en nue propriété
- pour Monsieur Philippe ROUALLE de ROUVILLE une souscription de 38.985 (trente huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq) parts sociales en nue propriété pour l'apport de 750 actions BADIS en nue propriété
- pour Madame Marie ROUALLE de ROUVILLE, une souscription de 38.985 (trente huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq) parts sociales en nue propriété pour l'apport de 750 actions BADIS en nue propriété

Les 622.740 parts sociales représentant le capital de la société Hermance Sàrl ont une valeur nominale de EUR 10,- chacune, soit un montant en capital de EUR 6.227.400 (six millions deux cent vingt-sept mille quatre cents euros),

Les parts sociales ainsi apportées des sociétés POCLAIN HYDRAULICS GROUP SAS, BADIS S.A, VERT BUISSON PARTICIPATION S.A, ALBA INC. sont à disposition de la société HERMANCE S.à.r.l. et que la valeur de cet apport correspond au moins au capital de la société constituée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à quatre mille deux cents euros (€ 4.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant comme réunis en assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

(1). Le nombre des gérants est fixé à trois. Sont nommés gérants:

- FMS SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- Madame Christine BATAILLE (de ROUVILLE), domicilié au 11, rue Jean Daudin, F-75015 Paris (France)

(2). Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celui-ci ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17810. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012029264/191.

(120038685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029956/9.

(120038789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Noble Drilling Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012029974/14.

(120039020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Caretec Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARETEC INVEST S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012031756/11.

(120042056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

CAMAIEU Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.962.

L'an deux mille douze, le six mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société par actions simplifiée de droit français "CAMAIEU INTERNATIONAL", établie et ayant son siège social à F-59100 Roubaix, 211, avenue Brame, inscrite sous le numéro d'identification 345 086 177 RCS Roubaix-Tourcoing, représentée par son président Monsieur Thierry JAUGEAS, né à Paris (F) le 3 janvier 1959, demeurant à F-75016 Paris, 56, rue Michel Ange,

ici représentée par:

Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle comparante déclare être associée unique de la société à responsabilité limitée «CAMAIEU Luxembourg», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2885 du 3 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142962.

Ensuite la comparante, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de changer l'exercice social de la société et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

Chaque année, le trente et un mars les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits."

L'associée unique fait remarquer que l'exercice social en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 31 mars 2012.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Stein, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 mars 2012. Relation: EAC/2012/3054. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029771/45.

(120038942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Cobrilux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.320.

—
Les comptes annuels au 31-03-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031769/9.

(120041816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

LUX-PEC Marché S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 10, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 115.925.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le six mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jasmin OSMANOVIC, ouvrier, né à Pec (Yougoslavie) le 3 octobre 1987, demeurant à L-3270 Bettembourg, 10, route de Peppange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "LUX-PEC Marché S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3270 Bettembourg, 10, route de Peppange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115925, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1322 du 8 juillet 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "LUX-PEC Marché S.à r.l.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-), entièrement libérées.

III.- Que le comparant en sa qualité d'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "LUX-PEC Marché S.à r.l."

IV.- Que le comparant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-3270 Bettembourg, 10, route de Peppange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.- Osmanovic, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2012. Relation: EAC/2012/3043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029937/42.

(120038943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

ProLogis UK LXI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029998/10.

(120038750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Sàrl Rhena, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 3C, rue Leck.

R.C.S. Luxembourg B 125.858.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012033107/9.

(120043343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

SO-DI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 152.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012033114/9.

(120043023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.
